



SEMAINE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE EN ETE

### Formulaire d'inscription – 2024. Hors CEE

À retourner par courrier à : SEMLATE – Françoise PARROCHIA  
2197 route d'Orange  
84100 UCHAUX

ou par mail à : contact@semlate.fr

NOM De chaque participant	Prénom	M /F	Adresse mail de chaque participant	Date de naissance	Inscription au 101 Oui/non	Type de chambre D=DOUBLE T=triple I= Individuelle M=mobilité réduite	Tarif*	Intervenant Oui / Non (Veuillez indiquer si vous avez proposé d'animer un atelier)	Je désire une facture Oui / Non

L'adhésion à l'association entraîne l'engagement de respecter les statuts et le règlement intérieur de celle-ci, ainsi que l'affiliation à l'assurance de l'association

**Adhésion obligatoire : 10€ par personne**

**Supplément chambre individuelle : 180€**

J'accepte de partager ma chambre avec une personne que je ne connais pas

**Total :**

Je demande à partager ma chambre avec : .....

\* voir les détails des montants sur la page Tarifs 2024 Hors CEE

En adhérant à l'association, j'accepte de recevoir les infos, les communications de l'association par mail. Je note que mes coordonnées (mail, adresse, téléphone) ne seront pas divulguées, ni utilisées à des fins commerciales.

**Adresse :**

**Code Postal :**                      **Ville :**                      **Téléphone :**                      **Pays :**

**Conditions d'annulation :**

En cas d'annulation, la cotisation reste acquise à l'association.  
 Jusqu'au 12 mars 2024 : annulation sans frais.  
 Du 12 mars au 15 mai 2024 : 30% du coût du séjour sera retenu.  
 Du 15 mai au 15 juillet 2024 : 50% du coût du séjour sera retenu.  
 A partir du 15 juillet 2024 : la totalité du coût du séjour est due.

Mode de paiement voir détails page Tarifs

**En cas de refus de visa par l'administration française, SEMLATE vous rembourse l'intégralité de vos versements jusqu'à la date du 30 juillet 2024 si la demande de visa a été réalisée dans les délais. Envoyez-nous pour cela la confirmation de votre demande de visa ainsi que la notification de refus.**

Date et Signature :

**En cas de non-respect des délais de paiement, un supplément de 10 € vous sera demandé pour gestion du dossier.**                      Voulez-vous recevoir une attestation d'inscription ? :  oui  non

Pour les personnes réglant en plusieurs mensualité, l'inscription sera validée sous condition suspensive du règlement des échéances restantes. A défaut de règlement d'une échéance aux dates tarifaires prévues et à compter de la deuxième relance restée sans réponse, la personne est considérée comme s'étant désistée de son engagement et assumera les pénalités tarifaires prévues à cet effet.